



OBSERVATOIRE SUR L'UNION AFRICAINE N. 4/2019

2. LE 12^e SOMMET EXTRAORDINAIRE DE L'UNION AFRICAINE DU 7 JUILLET 2019 SUR LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

1. Contexte du sommet ordinaire de l'UA des 10 et 11 février 2019

Lors du 12^e Sommet extraordinaire de l'Union africaine qui s'est tenu à Niamey (Niger), le 7 juillet 2019, les Chefs d'Etats et de gouvernement ont officiellement lancé la zone de libre échange continentale africaine (ZLECAF) et ce, en vertu de la Décision Assembly/AU/Dec.714 de la 32^{ème} session ordinaire de la Conférence, tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), les 10 et 11 février 2019, et disposant de tenir spécifiquement ce 12^{ème} Sommet extraordinaire pour célébrer le premier anniversaire de la signature de l'Accord, lancer la phase opérationnelle du marché intérieur africain et décider du siège et de la structure du Secrétariat de la ZLECAF.

Il s'agit d'un pas historique dans le cadre de l'intégration économique du continent et de la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2063. C'est l'événement le plus marquant pour l'Afrique, depuis la création de l'OUA (Organisation de l'unité africaine) en 1963.

En réalité, cet accord est entré en vigueur pour les 24 pays africains qui l'ont signé et ratifié le 30 mai 2019.

Actuellement, il y a 27 Etats Parties qui ont déposé les instruments de ratification de l'Accord de la ZLECAF auprès du Président de la Commission, notamment: le Burkina Faso, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Congo, Djibouti, l'Egypte, Eswatini, l'Ethiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée équatoriale, le Kenya, le Mali, la Mauritanie, la Namibie, le Niger, le Rwanda, la République arabe sahraouie démocratique, Sao Tome e Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, le Togo, l'Ouganda et le Zimbabwe.

Si tous les pays africains adhèrent à la ZLECAF, celle-ci pourrait devenir la plus grande zone de libre-échange au monde, avec plus d'un milliard et demi de consommateurs.

2. Décisions sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF)

Lors de ce sommet extraordinaire de Niamey, les chefs d'Etat et de gouvernement ont pu lancé la phase opérationnelle de la zone de libre-échange continentale africaine soutenue par :

- a) les règles d'origine de la ZLECAf convenues ; le Tableau de bord de l'Observatoire du commerce de l'Union africaine;
 - b) le Tableau de bord de la ZLECAf sur le commerce des marchandises, protégé par mot de passe;
 - c) le système panafricain de paiements et de règlements;
 - d) le mécanisme continental en ligne pour la notification, la surveillance et l'élimination des obstacles non tarifaires ;
 - et e) l'application Web et mobile de la ZLECAf pour les entreprises ;
- Par ailleurs, les Etats africains ont décidé que :
- a) les listes finales des concessions tarifaires et les règles d'origine en suspens de la ZLECAf soient soumis à la prochaine session de la Conférence en janvier 2020 ; et
 - b) le démantèlement des tarifs commence au plus tard le 1^{er} juillet 2020 pour faciliter le démarrage des activités commerciales le même jour dans le cadre du régime de la ZLECAf ;
 - c) le Président et le Secrétaire général du Secrétariat de la ZLECAf participent aux réunions de coordination annuelle de l'UA et à celles des Communautés économiques régionales ;
 - d) Le Secrétariat intérimaire de la ZLECAf organise la réunion inaugurale du Conseil des ministres de la ZLECAf au plus tard le 31 octobre 2019 ; et
 - e) la Commission veille à ce que le Secrétariat de la ZLECAf soit opérationnel au plus tard le 31 mars 2020 ;
 - f) le 07 juillet de chaque année soit désigné *Journée de l'intégration de l'Afrique* sans être un jour férié pour commémorer la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange de la ZLECAf.

En outre, le leader désigné de la ZLECAf, S.E. M. Issoufou Mahamadou, Président de la République du Niger, a été prié de présenter un rapport intérimaire sur la ZLECAf au Sommet de janvier 2020.

Il a été décidé, par ailleurs, que la République du Ghana accueille le Secrétariat de la ZLECAf.

Lors de ce sommet extraordinaire de Niamey, les Chefs d'Etat africains se sont engagés à consolider les progrès accomplis au cours de la première année de la ZLECAf, conformément aux piliers énoncés dans le Plan d'action sur la stimulation du commerce intra-africain (BIAT).

3. Quel est l'avenir de cet accord de zone de libre échange

En tout état de cause, et bien que le texte qui vient d'entrer en vigueur marque une avancée décisive dans le processus d'intégration de l'Union africaine, néanmoins, la question pratique de mise en œuvre de cette zone de libre échange continentale demeure la plus épineuse.

En effet, l'intégration du continent africain nécessite un niveau très avancé de valeurs et de principes partagés entre les africains, un passé commun et un désir de vivre ensemble, une certaine harmonie entre les législations nationales des Etats membres, un rapprochement culturel, linguistique, politique, économique et sociologique.

Or, les réalités sur terrain sont toutes autres. Même l'intégration régionale à l'échelle des communautés économiques régionales n'est pas la même. De surcroît, les pays africains ont des configurations économiques différentes et les effets de cet accord se feront sentir

de manières différentes, selon que le niveau de développement et de richesse de chaque Etat partie.

Outre les questions logistiques non encore résolues de passeport africain, de suppression des visas d'entrée, de l'inexistence de connections directes entre tous Etats africains, de disparités de développement, de défis sécuritaires à l'intégration et même de barrières de compréhension entre les différentes sous-régions et entre les différents pays africains, il ya aussi les questions fiscales et économiques non encore résolues, la question de monnaie unique africaine non encore aboutie, et plein d'autres défis économiques et financiers qui peuvent porter préjudice quant à la concrétisation effective de cet accord révolutionnaire. C'est tout le problème quant à la concrétisation et l'aboutissement d'une zone économique de libre échange continentale africaine. Le plus dur reste encore à venir.

HAJER GUELDICH